

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

**Extrait du procès-verbal**

**des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 25 janvier 2023

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 21

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoint au Maire  
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette  
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe  
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMANN,  
Denis WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, Axèle  
EBELIN, M. Jean LACHMANN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann  
VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Luc ADONETH  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER  
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN  
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

**Absents :**

Mme Sandrine DEMAY

**6. Grands travaux Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**

**RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAEELDER**

**6.3. Ecole Maternelle des Bains : demandes de subvention**

**DELIBERATION D25012023/04**

Compte tenu du contexte actuel sur les prix de l'énergie et des impératifs de rénovations énergétiques des bâtiments, la commune a décidé d'enclencher en 2023 la rénovation thermique de l'école de Bains. Les travaux seront programmés cet été, pendant la fermeture de l'école.

Suite à l'étude thermique effectuée en décembre, l'objectif BBC pourra être atteint pour ce bâtiment ; l'isolation extérieure sera refaite, ainsi que le plancher bas, la VMC, l'isolation des combles, l'isolation et étanchéification des caissons des volets roulants, le calorifugeage des conduites de chauffage. Le remplacement des gouttières, ainsi que certaines démolitions sont prévus (cheminées, balcon, font office de ponts thermiques). Certains travaux pourront être menés en régie. La commune peut bénéficier de subventions sur les travaux éligibles.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières nécessaires pour la rénovation thermique de l'Ecole Maternelle des Bains,

**ADOpte** le plan de financement des travaux éligibles suivants :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
ITE	109 231,51 €		Climaxion (montant estimé)	51 600 €	30%
Plancher bas	24 652,50 €		DSIL	59 997,02 €	35%
VMC	32 136,05 €		Certificats d'énergie	22 037,04 €	13%
Isolation des combles	5 400 €				
			TOTAL SUBVENTIONS	133 634,06 €	77,96%
			AUTOFINANCEMENT	37 786 €	22,04%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>171 420,06</b>		<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>171 420,06</b>	<b>100%</b>

**AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions maximales auprès des services de l'Etat, de la Région, et tout autre organisme.

**DIT** que les crédits de l'opération susvisée seront inscrits au budget 2023.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 26 janvier 2023

Luc ADONETH  
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL  
La secrétaire de séance,